



HAL
open science

Du poison “moderne“ à la saveur “médiévale“

Franck Collard

► **To cite this version:**

Franck Collard. Du poison “moderne“ à la saveur “médiévale“. O. Andurand; M. Deniel-Ternant; C. Galland; V. Guitienne-Müger. *Histoires croisées. Politique, religion et culture du Moyen Âge aux Lumières*, Presses Universitaires de Paris-Nanterre, 2019, 978-2-84016-330-5. hal-03117097

HAL Id: hal-03117097

<https://hal.parisnanterre.fr/hal-03117097v1>

Submitted on 20 Jan 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Du poison « moderne » à la saveur « médiévale ». Le traité de Bertrand de la Luce, premier ouvrage de vénérologie en français (1537)

Dans son ouvrage consacré au tyrannicide à l'époque moderne, Monique Cottret n'a pas manqué de s'intéresser aux moyens employés par les tueurs de tyrans pour accomplir leur œuvre. Sans avoir le côté spectaculaire et militant du poignard, le poison n'est pas absent. Mais il a surtout occupé une place importante dans la construction de la figure du tyran, prêt à user sans frein d'une arme infâme pour assouvir sa soif de pouvoir ou pour maintenir sa tyrannie. Guère différente en la matière de la communication politique des derniers siècles du Moyen Âge¹, celle de la seconde moitié du XVI^e siècle a accablé la reine Catherine de Médicis d'accusations d'empoisonnements multiples, parfois supposés avoir été commis des décennies en arrière. Ainsi, reprenant des imputations apparues au moment des « faits », le *Discours merveilleux* écrit en latin en 1574 à Lyon, traduit l'année suivante, remanié en 1576 et sans cesse réimprimé, impute à celle qui n'était alors que l'épouse du fils cadet de François I^{er} le décès du dauphin François survenu en 1536². Dans l'esprit de ses détracteurs, Catherine la Florentine avait réussi ce que celle dont la rapproche Brantôme, Valentine la Lombarde, avait manqué un siècle et demi plutôt : ouvrir la voie du trône à son époux en éliminant celui qui y faisait obstacle³.

Le supposé empoisonnement du dauphin a eu d'autres conséquences que politiques et polémiques. Chose relativement peu connue⁴, il a engendré en effet la rédaction du premier ouvrage écrit en français sur le poison la *Nouvelle deffence pour les francoys à l'encontre de la nouvelle entreprinse des ennemys comprenant la maniere d'eviter tous poisons avecq les remedes a l'encontre d'iceulx*. C'est de ce livre qu'entend traiter la présente contribution offerte en toute amitié à Monique Cottret en guise de « gift », au sens anglais du mot, sur le *Gift* au sens allemand. La question sera posée de son positionnement par rapport à la tradition vénérologique de la fin du Moyen Âge, en des termes qui habitent souvent, parfois d'ailleurs assez artificiellement, les débats entre médiévistes et modernistes, à Nanterre et ailleurs : rupture ou continuité ?

A la manière de plus d'un traité des poisons médiévaux, genre éclos en Occident depuis la fin du XIII^e siècle⁵, le texte considéré est un écrit de circonstance. Il ne s'agit pas d'une réflexion à froid, sur une matière explorée en tant que telle, mais d'un ouvrage commandé par les événements. Le 10 août 1536, l'héritier du roi François, dauphin et duc de Bretagne, expire à Tournon au bout de quelques jours d'agonie⁶. Après s'être échauffé à la paume à Lyon, où il était venu en compagnie de son père pour prendre part à une campagne militaire contre les Impériaux,

¹ Nous nous permettons de renvoyer à COLLARD Franck, *Le crime de poison au Moyen Âge*, Paris, PUF, Le Nœud Gordien, 2003, ch. 6.

² *Discours merveilleux de la vie, actions et deportements de Catherine de Médicis, Roïne-mère*, éd. Nicole CAZAURAN, Genève, Droz, 1995, p. 145 : « On sait les grandes et fortes presomptions qui sont contre elle d'avoir fait empoisonner le Dauphin François aîné du Duc d'Orleans son mari. L'envie enragée qu'elle luy portoit pour le voir fort aimé du Roi, et honoré de toute la noblesse Française pour ses vertus vraiment Royales, la jalousie qu'elle savoit estre entre ces deux freres, la familiarité qu'elle avoit avec ceux qui furent souspeçonnez de ce meschant acte, en feront penser plus que je n'en di. »

³ Nous nous permettons de renvoyer le lecteur à COLLARD Franck, *Le pouvoir et le poison. Histoire d'un crime politique de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Seuil, 2007, p. 188.

⁴ Elle est signalée par Didier Le Fur dans sa biographie d'Henri II, Paris, Tallandier, 2009, p. 117 et sv.

⁵ Voir en dernier lieu COLLARD FranckFr. Collard, *Les écrits sur les poisons*, Typologie des sources du Moyen Âge occidental (88), Turnhout, Brepols, Typologie des sources du Moyen Âge occidental (88), 2016.

⁶ Parmi plusieurs études, la plus complète est celle de PEYRON-MONTAGNON Georges, *François Ier et sa famille. Le dauphin François mort à Tournon (1518-1536)*, Valence, 1975. L'article de SAULNIER Verdun-Louis, « La mort du dauphin François et son tombeau poétique », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, 6, 1945, p. 50-97, effectue un utile panorama des sources et en cite abondamment.

le jeune homme de dix-huit ans a bu de l'eau glacée dans un récipient fait d'un matériau pourtant réputé anti-toxique, la terre sigillée⁷. Pris de maux terribles aussitôt après, il atteint à grand peine Tournon où il rend l'âme huit jours après la maudite partie. En présence du jeune Pierre de Ronsart, venu prendre ses fonctions de page auprès d'un maître disparu avant que d'être servi (« Je vis son corps ouvrir, osant mes yeux repaître, / Des poumons et du cœur et du sang de mon maistre⁸ »), son cadavre a été ouvert le 11 août, à la fois pour être embaumé et pour être « visité », c'est-à-dire examiné par médecins et chirurgiens, conformément à une coutume pluriséculaire⁹. Le rapport de « visite » a été conservé¹⁰, il n'indique rien de suspect mais témoigne d'un état général assez dégradé. Il a permis aux médecins de l'ère scientifique de déterminer une cause décès précise : une tuberculose avec épanchement pleural. Mais sur le moment, une autre explication est donnée.

Le dauphin a succombé à un poison versé dans le récipient laissé un instant sans surveillance au bord du puits d'où était tirée l'eau destinée à le rafraîchir. Les soupçons se portent très vite sur l'écuyer ferrarais Sebastiano de Montecuculli, venu d'outre-monts dans la suite de Catherine de Médicis pour servir d'échanson au jeune prince. Vite appréhendé, il est trouvé en possession de « certain livre a usance des poisons » écrit de sa main¹¹, mais on en ignore hélas la teneur exacte. Aussitôt torturé, il avoue tout ce que l'on veut entendre. En service commandé pour le marquis de Mantoue et l'empereur Habsbourg, l'Italien confesse qu'il avait mission non seulement de tuer l'héritier mais aussi le détenteur de la Couronne. Pour ce faire, il disposait d'arsenic sublimé et de réalgar¹². Si le monarque français ne prête pas immédiatement foi à l'imputation, l'énormité des aveux l'incline à agir avec célérité et rigueur. D'une part, il intente un procès au présumé coupable. Ayant réuni à Lyon au début d'octobre 1436 un conseil élargi – il comprend aussi des ambassadeurs étrangers -qui doit délibérer sur son cas, le roi en obtient la condamnation à mort du lèse-majesté, exécuté le 7 octobre selon le rituel lié à cette qualification depuis deux siècles. Les chroniqueurs indiquent que même les étrangers, en nombre important dans la capitale des Gaules, n'éprouvent aucune pitié pour le supplicé dont les restes sont exposés puis livrés à la furie de la foule¹³. D'autre part, il fait complaisamment diffuser la nouvelle du « faict si enorme et si execrable¹⁴ » commis contre les Valois par son ennemi Charles Quint, en totale discordance avec les valeurs de la chevalerie chrétienne. Après le procès, le châtiment est une façon de prendre à témoin l'opinion et de la souder contre l'ennemi impérial. De son côté, celui-ci opère une contre-propagande à travers la lettre ouverte, en date du 10 décembre 1536, du cardinal de Granvelle, archevêque de Besançon. Il s'indigne que Charles Quint soit la cible d'une « si extrême perversité et meschante invencion¹⁵ ». Il suggère que le *cui prodest* désigne une responsable évidente du crime : l'épouse du nouveau dauphin Henri, ainsi promise à un avenir de

⁷ Voir BRANTOME, *Grands capitaines français, Mgr le dauphin François*, in *Œuvres*, éd. Lalanne, Paris, 1864-82, p. 175-117, cité par SAULNIER V.-L., « La mort du dauphin François... », art. cit.

⁸ PEYRON-MONTAGNON, *François Ier et sa famille...*, *op. cit.*, p. 118.

⁹ COLLARD Franck, « Ouvrir pour découvrir. Réflexions sur les expertises de cadavres empoisonnés à l'époque médiévale », in Franck COLLARD, Danièle QUERUEL et Evelyne SAMAMA (dir.), *Le corps à l'épreuve*, Langres, Guéniot, 2002, p. 177-190.

¹⁰ Publié par SAULNIER V.-L., « La mort du dauphin François... », art. cit., p. 60 et sv.

¹¹ Arrêt de condamnation publié par SAULNIER V.-L., « La mort du dauphin François... », art. cit., p. 70 et sv. Il a été reproduit aussi dans la *Cronique du roy François premier*, éd. Georges GUIFFREY, Paris, 1860, p. 184-189 et imprimé à Lyon.

¹² Arrêt de condamnation.

¹³ Voir *Cronique du roy François premier*, éd. cit., p. 189.

¹⁴ Guillaume et Martin DU BELLAY, *Mémoires*, éd. Victor-Louis BOURRILLY et Fleury VINDRY, Paris, 4 vol., t. 3, 1912, p. 218.

¹⁵ *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, éd. Charles Weiss, Paris, 1841, II, n°CXIV, p. 500-514. Les dires du roi de France sont « inique publication », « abhominable et horrible imputation ». Pour le cardinal, le dauphin est mort d'excès de jeunesse, comprendre une hypergénésie.

reine. Hypothèse qui trouve un écho dans le royaume sur le moment¹⁶ et, on l'a dit, revient opportunément à la surface quarante années plus tard.

En août 1536, le dauphin est donc mort. Mais l'ennemi n'a pas fini de nuire au royaume. Une campagne militaire se prépare l'année suivante sur les frontières du Nord et en Piémont. Il faut mettre les Français en défense contre ces « nouvelles entreprises », venues après celles de Provence¹⁷. La mobilisation militaire et l'action diplomatique y pourvoient. Mais le péril du poison, qui a frappé la royauté au cœur, doit aussi être conjuré. D'où l'ouvrage écrit par un personnage assez obscur, Bertrand de la Luce, dont le nom n'est d'ailleurs pas imprimé sur la page de titre. Il a été ajouté à la main dans le volume conservé à la BnF¹⁸. Absent des sources universitaires parisiennes¹⁹, apparemment signataire d'un seul ouvrage, quoiqu'il eût ambitionné d'en écrire d'autres, en histoire notamment²⁰, et sur la peste, Bertrand de la Luce fait l'objet d'une furtive mention dans le matricule de l'université de médecine de Montpellier où il apparaît s'inscrivant en 1524²¹. Las, son diocèse d'origine n'est point précisé. Son maître de référence, Denis Fontanon, l'est, mais ce n'est pas d'un apport déterminant. Sans doute né vers 1500-1505 on ne sait où (la langue qu'il pratique paraît être de la langue d'oïl), sorti du *studium* montpelliérain, vers 1530 peut-être, muni du titre de docteur mentionné dans le privilège d'impression du 4 août 1537²², l'auteur connaît l'Italie mentionnée à plusieurs reprises (Rome, Venise, Padoue, le Piémont). Il exerce peut-être à Paris puisque c'est à un imprimeur parisien qu'il a confié l'impression de son texte fin 1537. Mais il fait état d'une pratique thérapeutique observée à Blois où il doit aussi avoir résidé²³. Il l'a dédicacé non pas au roi, ce qui montre qu'il est étranger au monde de la cour et des médecins qui la suivent, mais à un important serviteur du pouvoir, le général de Blois et secrétaire des finances Jean (le) Breton, seigneur de Villandry, administrateur du comté de Blois pour le dauphin²⁴.

C'est dans sa dédicace rédigée le 26 octobre 1537 que l'auteur expose les raisons d'être de son livre et les buts qu'il lui assigne. Ils peuvent être qualifiés sans mal de « patriotiques » dans la mesure où c'est pour munir la patrie, mise en danger par la « meschante, malheureuse et lasche volonté » adverse, de la « garnison et deffence » destinées à leur résister que le médecin a pris la plume, décidé à protéger la communauté du royaume par les mots quand d'autres la protègent par les armes. Reflet de cet état d'esprit, l'adresse finale au lecteur lui assure que la lecture de l'œuvre le rendra aussi difficile à vaincre que Péronne et Marseille restées imprenables à l'ennemi²⁵. Rédigé par le destinataire, le privilège royal inscrit bien, et c'est assez remarquable, le travail de Bertrand de la Luce sur l'arrière-plan du conflit avec l'ennemi Habsbourg, obligé de recourir au venin faute de parvenir à ses fins par le glaive²⁶, ce qu'aucun des 353 Césars de

¹⁶ Honorat de VALBELLE, *Histoire journalière (1498-1539)*, éd. Victor-Louis BOURRILLY et Lucien GAILLARD, Aix-en-Provence, 1985, 2 vol., t. 1 p. 301.

¹⁷ LE FUR D., *Henri II, op. cit.*, p. 119.

¹⁸ Coté 8° Lb30 74.

¹⁹ *Commentaires de la faculté de médecine de Paris*, t. 2, 1516-1560, éd. Marie-Louise CONCASTY, Paris, 1964. Aucune trace non plus dans les actes administratifs et législatifs du règne de François I^{er}.

²⁰ Voir la seconde dédicace, en fin d'ouvrage, où l'auteur annonce son intention de composer une œuvre « historique ».

²¹ *Matricule de l'Université de médecine de Montpellier (1503-1599)*, éd. Marcel GOURON, Genève, Droz, 1957, n°774, p. 46. Ce point a été fourni par le mémoire de master 2 de Lucie Blot, Université de Paris Ouest Nanterre, sd. Fr. Collard, 2009.

²² En tête du volume qui n'est pas paginé autrement que par les cahiers de 16 pages avec un système de lettres (A, B, C, D, E, F, G) et de chiffres romains (ii, iii, iiiii).

²³ 10^e p. du cahier E, au § « Contre le mors de beste veneneuse ».

²⁴ Des données sur ce personnage de premier ordre dans l'administration financière de François I^{er} dans la thèse de HAMON Philippe, *L'argent du roi*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1994, p. 108, 126, 269. On le trouve sous les deux noms de Breton et Le Breton dans l'ouvrage ici étudié.

²⁵ G iii.

²⁶ Le poème latin qui précède le traité l'indique aussi : *Haec iure inferior, bello superata potenti, / Miscuit in nostram toxica dira necem.*

l'histoire n'avait osé faire, comme l'indique le prologue dédicatoire de tonalité bien plus idéologique que scientifique, citant Cicéron et invoquant l'histoire fameuse de Fabrice rétif aux offres d'empoisonnement faites par le médecin de Pyrrhus pour éliminer celui-ci²⁷.

L'ouvrage produit est un petit volume (140 x 95 mm) in 8° d'une centaine de feuillets à vingt-trois lignes, sans pagination ni décoration, imprimé en grosses bâtarde gothiques à l'exception d'un poème en latin d'origine peu claire²⁸ et des *marginalia* imprimés en romains. Le livre est sans table des matières ni index, sans titres courants mais avec des mentions marginales assez nombreuses (près de 120). Il a paru sans date (le privilège d'impression est daté quant à lui du 4 août 1537) chez un imprimeur-juré de l'université de Paris, Denis Janot, qui édite majoritairement des écrits en langue vernaculaire et qui est rien moins que spécialisé dans les productions médicales²⁹. Bref une publication de modeste facture et dont on ignore hélas le tirage. Quelle matière traite-t-elle et comment la traite-t-elle ?

La matière est traitée selon d'une manière mêlant la tradition et la nouveauté. La taille du texte est d'un calibre assez répandu. L'auteur ne vise ni l'exhaustivité des grands ouvrages des années 1360-1450 ni la brièveté des *consilia*. Le livre s'apparente assez par son ampleur moyenne aux écrits de Pietro d'Abano ou de Baptista Massa³⁰. En revanche, il innove radicalement par le choix du français, inédit dans le royaume où la seule œuvre vénénologique en langue vernaculaire qui ait été produite avant 1537 fut la traduction du *De venenis et eorum remediis* de Pietro d'Abano, traduction effectuée en 1402 et demeurée totalement inconnue, au point qu'une autre devait voir le jour en 1593³¹. L'option vernaculaire illustre certes les progrès du français dans le domaine de la pensée savante. Le docteur de Montpellier figurant parmi les poètes du recueil sur la mort du dauphin, Jean Canappe, adresse en tête de son ouvrage *Du mouvement des muscles* publié en 1541 par Denis Janot, un appel à l'usage du français en médecine³². Elle obéit aussi sans doute à la nécessité d'être compris d'un destinataire sans doute peu latiniste. Elle assure une ample diffusion dans le royaume et sert une démarche de communication politique évidente. Mais ce choix prive du même coup le texte d'une audience internationale et fait de surcroît sortir des cercles savants, supposés bien intentionnés, une matière potentiellement dangereuse, exploitable par « des meschantz qui en pourroient faire leur mal proffit³³ ».

Bertrand de la Luce agence la matière en adoptant une bipartition peu originale. Il traite d'une part du poison en général, sur près des trois quarts du volume, ce qui est une proportion notablement plus élevée que la moyenne, et ensuite des poisons particuliers, subdivisés

²⁷ A iii v°. Voir COLLARD Fr., *Pouvoir et poison*, op. cit., p. 51-52.

²⁸ Epigramme d'un certain Philiatre qui dénonce les calomnies répandues par les Impériaux. Une intense production poétique en latin et en français a été engendrée par la mort du dauphin. Saulnier en décrit les grands traits dans son article cité. Un recueil a été imprimé à Lyon dès novembre 1536 par Etienne Dolet.

²⁹ Voir l'*Inventaire chronologique des éditions parisiennes au XVI^e siècle*, éd. Brigitte MOREAU, t. 5, Paris, Imprimerie municipale, 2004, n° 557. Le catalogue électronique de la BnF interrogé par noms d'imprimeur donne quatre ouvrages de médecine, tous en français, sortis des presses assez actives de Denis Janot, petit-fils de Jean Trepperel : en 1530 une traduction de la *Practique et cyrurgie* de Giovanni de Vigo († 1525) par Nicolas Godin ; en 1532, un régime de santé salernitain avec commentaire en français ; en 1533, le *Grand herbier en français* ; en 1535, le *Trésor des pauvres*, adapté de Gerard de Solo et d'Arnaud de Villeneuve ; le *Secret des secrets* en 1536. L'inventaire du père de Denis Janot, Jean, établi en 1522 et édité par Roger Doucet (*Les bibliothèques parisiennes au XVI^e siècle (1493-1550)*, Paris, 1956) ne compte en revanche pas un seul ouvrage de médecine parmi les 162 inventoriés.

³⁰ Afin de ne pas alourdir les notes, nous renvoyons le lecteur une fois pour toutes au fascicule 88 de la Typologie des sources du Moyen Âge occidental à propos des caractéristiques des écrits médiévaux sur les poisons.

³¹ COLLARD Franck, « Le traité des poisons de Pietro d'Abano et sa diffusion en langue vulgaire. D'une traduction à l'autre (1402-1593) », in Jean-Patrice BOUDET, Franck COLLARD, Nicolas WEILL-PAROT (dir.), *Médecine, astrologie et magie entre Moyen Âge et Renaissance : autour de Pietro d'Abano*, Colloque international de Paris (septembre 2006), Florence, Sismel, 2013, p. 203-229.

³² SAULNIER V.-L., « La mort du dauphin François... », art. cit.

³³ B iii.

classiquement selon la catégorie des règnes, en commençant par les minéraux (14 notices), puis les végétaux (21), pour finir par les animaux (13), y compris l'homme (en l'occurrence le sang de l'homme roux et en colère). A propos des empoisonnements d'origine animale, l'auteur ne considère que l'ingestion et nullement les morsures et piqûres qui occupent d'habitude une belle place dans les écrits du genre. Mais que le peuple, dit-il, connaît déjà³⁴. Ce sont donc en tout 48 poisons qui sont brièvement décrits, soit un nombre assez faible comparé aux presque 80 du traité de Pietro d'Abano et aux 143 du traité de Francesco Casini de Sienne en 1375. L'auteur dit vouloir s'en tenir aux poisons les plus courants, laissant les autres à « messieurs les médecins », sous-entendu de l'université. Chaque poison, doté d'un repère marginal, fait l'objet d'une notice comportant une brève description de la substance, des observations sur ses effets et signes, enfin et surtout les remèdes et antidotes à lui apporter.

La première partie suit un ordre d'exposition plus confus. Bertrand de la Luce se livre d'abord à une définition du poison, puis expose ses modalités d'action, ses propriétés. Il sacrifie ensuite à une démarche fréquemment suivie à partir de la seconde moitié du XIV^e siècle, quand la *materia venenorum* est considérée comme gisement de *problemata*, et représentative de la scolastique : la mise en question de *dubia* au nombre (relativement faible) de six. Le dernier reprend un problème déjà envisagé par Pietro d'Abano mais traité seulement en 1476, par Pietro Carrerio, en appendice de l'édition de son traité : le problème du poison à terme. Puis le médecin formé à Montpellier traite des divers modes d'opposition au poison, par révélation anticipée de sa présence ou par obstacle mis à son action. Il revient ensuite à la méthode du *dubium* en se demandant si un bon régime peut à lui seul préserver de l'empoisonnement, en l'occurrence la prise régulière, à petite dose, de poison censé immuniser l'organisme. Les deux figures célèbres de la science antique que sont la pucelle venimeuse nourrie de venin pour tuer Alexandre d'un baiser, et Mithridate, roi du Pont, tué par un « Francoys³⁵ » car rendu invulnérable au *venenum* par quoi il voulait se suicider, permettent de résoudre ce *dubium*. L'auteur aborde ci-après les signes généraux d'empoisonnement selon la nature des substances prises, à connaître pour fournir les remèdes adéquats. Puis il donne des indications de pronostic en fonction des dits signes. Quand s'observent subversion de la pupille, changement de couleur et langue tirée dehors, alors « Charon a desia son obole³⁶ ». Il termine cette partie générale en revenant à une définition du poison légèrement différente de celle du début.

A quelles sources le médecin nourrit-il son information ? Praticien diplômé d'un art et d'une science à la fois, comme la médecine a pu être définie par ses représentants médiévaux, Bertrand de la Luce use, comme ses prédécesseurs, de deux sortes de sources. D'un côté, les autorités lui fournissent une bonne partie de la matière. L'auteur puise sans surprise dans le fonds antico-arabe toujours prééminent vers 1530³⁷. Comme chez les vénérologues des siècles précédents, et sans rien qui autorise à penser que l'auteur a lu les deux premiers en grec, Aristote, Galien et Avicenne, avec respectivement 3, 4 et 5 mentions, prédominant sur un ensemble peu riche d'une quinzaine de renvois plutôt vagues, du genre « Galien au livre des simples » ou « Albert au livre des metaux », voire carrément allusifs, à l'aide du seul nom de l'autorité sollicitée. Outre la relative pauvreté des sources, qui différencie nettement l'ouvrage de Bertrand de la Luce d'un traité universitaire sur le même sujet du temps de la grande scolastique, on observe l'absence de toute référence explicite à la médecine et à la vénérologie médiévales, et tout spécialement à sa figure de proue Pietro d'Abano. Cela ne reflète pas sa méconnaissance, car plusieurs passages du texte rappellent le *De venenis* du savant de Padoue (notamment sur l'usage

³⁴ Cahier E, 14^e p.

³⁵ D iii ; l'auteur veut sans doute dire « Gaulois », par « Galates ».

³⁶ E iii.

³⁷ Voir *Histoire de la pensée médicale en Occident. 2, De la Renaissance aux Lumières*, GRMEK Mirko (dir.), Paris, Seuil, 1997 ; *Pratique et pensée médicales à la Renaissance*, VONS Jacqueline (dir.), Actes du 51^e congrès international d'études humanistes (Tours, 2007), Paris, De Boccard, 2009.

de la terre sigillée contre les « nephandissimes poisons » qui ont cours en Orient³⁸), mais plutôt le choix délibéré d'ignorer la science italienne pour ne pas avoir à avouer combien lui est redevable le propos. Le seul auteur du Moyen Âge présent est le germanique Albert le Grand³⁹.

Une autre source de notre auteur est l'expérience, part non livresque de la connaissance du monde, traditionnellement assez importante dans la vénérologie des XIII^e-XV^e siècles parce que le poison est une substance qui ne se laisse souvent aborder que par le constat et qui se combat par la pratique. Il serait donc erroné de voir chez Bertrand de la Luce un affranchissement par rapport aux autorités et à la culture scolastique rempalcées par un sens « renaissant » de l'expérience. S'il conteste le *Canon* d'Avicenne à propos de la prétendue inefficacité de la thériaque face au « napel » (aconit)⁴⁰, il se situe bien dans le sillage des ouvrages antérieurs tout autant critiques, faisant une place simplement peut-être un peu plus affirmée à son expérience personnelle, en Italie, dans la société de son temps (qu'il dit infestée d'empoisonneurs aux mille façons de nuire et de peu scrupuleux marchands de toxiques à usage alchimique ou artisanal⁴¹) ou au contact de pestiférés qu'il est parvenu à guérir⁴². Cela tient peut-être en partie à la provenance montpelliéraine du docteur, formé en des écoles réputées moins abstraites que celles de Paris. Cela tient sans doute en partie au destinataire, intéressé par le concret plus que par la théorie : Bertrand vulgarise en vernacularisant. Il inscrit ses dires dans les us et coutumes de son temps, critiquant les marchands de fables comme ces fameux « Pauliani », vus sur le Campo dei Fiori de Rome ou la place Saint-Marc de Venise et se disant descendants de l'apôtre dont ils auraient reçu des savoirs antidotaux⁴³. Il vilipende les thériaqueurs malhonnêtes aux remèdes frelatés, mettant en garde les naïfs et les crédules⁴⁴. Certes il y a sans doute dans cette attention portée à des croyances vulgaires une inflexion par rapport aux écrits passés sur les poisons qui taisent par exemple l'existence des Pauliani. Mais n'allons pas croire que notre auteur manifeste un esprit critique de type nouveau. En plein XIV^e siècle, des savants ironisent déjà sur les vertus rien moins qu'avérées de détecteurs de poison hautement prisés des puissants. Et l'auteur « moderne » croit toujours aux vertus de la corne de licorne⁴⁵. Le temps n'est pas encore venu de la démonstration de son inutilité par Ambroise Paré, en 1579⁴⁶.

Comme la procédure d'écriture, la majeure partie des idées exposées par le *Nouvelle deffence* s'alignent sur les doctrines et les principes de la vénérologie médiévale, à commencer par la double orientation préservative et curative de l'ouvrage. Celle-ci garantit l'auteur contre toute accusation de fournir aux lecteurs criminels de quoi accomplir leurs noirs desseins. Comme celle de presque toute la *Scientia veneni* occidentale, à l'exception d'un traité napolitain très atypique⁴⁷, la démarche suivie est défensive, ce qui la légitime. Elle vise les bienfaits sinon de l'humanité du moins des Français, et œuvre au bien commun. Plus qu'une démarche descriptive qui l'inscrirait dans la philosophie naturelle, la vénérologie de Bertrand de la Luce est préventive et thérapeutique, rattachée à la médecine pratique et utilitaire, d'où la mention en marge du nom des

³⁸ D.

³⁹ Voici la liste des auteurs mentionnés : Albert le Grand, Aristote, Avicenne, Cicéron, Galien, Rhazès et Serapion.

⁴⁰ Dernière p. du cahier D.

⁴¹ 10^e p. du cahier C : « ie voy au iourdhy une trop grande liberté aux marchans de telles drogues de delivrer tels poisons aux orfevres, mareschaux, arquimistes et aultres semblables si facilement »

⁴² 14^e p. du cahier E.

⁴³ 16^e p. du cahier C. Sur les *Pauliani*, voir PARK Katherine, « Country medicine in the city marketplace : snakehandlers as itinerant healers », *Renaissance Studies*, 15-2, 2001, p. 104-120.

⁴⁴ 13^e p. du cahier C.

⁴⁵ 13^e p. du cahier E.

⁴⁶ Ambroise PARÉ, *Discours a scavoir de la momie et de la licorne*, in *Œuvres complètes*, t. 3, Paris, 1841, p.468-519.

⁴⁷ Publié dans PEZZELA Sandro, *Avvenatori e avvenati. Un manoscritto inedito di epoca rinascimentale svela « i segreti » dei veleni e degli antidoti, dell'alchimia e della magia*, Pérouse, 1995, p. 165-217.

poisons à contrer, retrouvables ainsi rapidement. L'œuvre est un ensemble de conseils pratiques reprenant les bonnes vieilles recettes des *tractatus de venenis* antérieurs. Il faut s'entourer de serviteurs fiables par lesquels faire tester mets, boissons, selles, draps et vêtements. Rare élément original, le docteur déconseille de laisser les cigognes nicher sur le toit des maisons car elles nourrissent leurs petits de bêtes venimeuses qu'elles peuvent laisser tomber en des plats « en sorte que plusieurs en mouroient et ne scavoit on la cause⁴⁸ ».

Mais ces finalités ne dispensent pas le médecin de Montpellier de définir « la » poison. Le mot est encore du genre féminin à son époque, genre liée au latin *potio*, et l'auteur n'emploie que rarement « venin » et comme parfait synonyme de poison⁴⁹. Ni d'expliquer son action et celle des antidotes. Là non plus, rien de nouveau ni de très poussé. Comme beaucoup de ses collègues, Bertrand de la Luce commence son propos par une définition tirée de Galien (*Tempéraments et Livre des simples*). Le poison est une « drogue laquelle approchée au corps humain en quelque sorte que ce soit, par sa matiere ou par sa nature, ou qualité première, seconde ou tierce ou aultre, corrompt la nature et temperance du corps humain tant que mort s'ensuyt si elle est mise en son effect⁵⁰ ». L'auteur distingue poison agissant par qualité première en excès (froid et chaud, il ajoute plus loin le sec et l'humide, sans jamais indiquer le degré auquel une qualité première devient mortelle), poison agissant par propriété occulte et poison agissant par l'une et l'autre. De la science grecque, il reprend l'idée que le poison est un *pharmacon*, une substance de type « drogue » au sens de médicament ; de la science arabe, il reprend l'action par qualité occulte, ce que les médecins appellent depuis Avicenne (mais Bertrand de la Luce n'emploie qu'une seule fois ces appellations) la « forme spécifique » inhérente à la nature globale du poison. Le lecteur croit saisir en ce début d'œuvre que, comme l'idée en prédomine depuis la fin du XIV^e siècle, tout poison agit par forme spécifique à laquelle s'ajoute éventuellement la qualité première. Mais plus loin, à la fin du développement sur le poison en général, il revient au principe d'une dualité du toxique⁵¹, ce qui montre, mais le médecin français n'est pas le seul en son siècle à effectuer cette sorte de régression, que la nouveauté apportée par Cristoforo degli Onesti vers 1390⁵² et qui dissociait *venenum* et *pharmacon* n'a pas été vraiment assimilée. Le poison opère soit par contact naturel (en cas d'ingestion ou de toucher), soit par rayonnement, et les exemples antiques du regard du basilic ou du souffle des deux dragons postés entre deux montagnes sont assez longuement discutés dans les *dubia* du début. Un être mort empoisonné n'a pas sa chair forcément toxique, les poisons de chasse le montrent. Le poison a vaincu quand le cœur est atteint mais l'auteur est de ceux qui pensent que d'autres organes sont aussi visés, comme la vessie par la poudre de cantharide⁵³. Il nie la possibilité de fixer à l'avance une temporalité d'action, malgré les vantardises de « déterminateurs⁵⁴ » derrière lesquels il faut voir les Italiens.

Les antidotes fonctionnent selon des principes décrits en des termes rien moins qu'inédits. Ils doivent rompre la force et la malice des poisons, brisés (ainsi l'opium par l'euphorbe), dissous (ainsi tout poison par l'ail) ou évacués (par des vomitifs comme la terre « scellée », c'est-à-dire sigillée, ou par éternuement provoqué par du poivre noir), en leur opposant soit leurs qualités manifestes opposées (le froid contre le chaud, le sec contre l'humide et réciproquement), soit en agissant eux aussi de leur toute substance ou vertu acquise par l'influx stellaire, comme c'est le cas de certaines pierres précieuses décrites par Albert le Grand⁵⁵. Sans entrer autant dans les détails

⁴⁸14^e p. du cahier C.

⁴⁹ E iii v^o.

⁵⁰ B.

⁵¹ 13^e p. du cahier E.

⁵²Voir CHANDELIER Joël, « Théorie et définition des poisons à la fin du Moyen Âge », in *Le poison et ses usages dans l'Occident médiéval*, COLLARD Franck (dir.), *Cahiers de Recherches Médiévales*, 17, 2009, p. 23-38.

⁵³ 14^e p. du cahier B.

⁵⁴ C.

⁵⁵ B iii.

que certains de ses prédécesseurs, Bertrand de la Luce explique pourquoi l'émeraude émet une sorte de condensation en présence du venin en usant d'images concrètes qui montrent une colonté de se mettre à la portée d'un lectorat non lettré⁵⁶. En même temps, il met en garde contre l'abondance de pierres faussement efficaces qui abusent la crédulité des acheteurs, vieille plainte déjà courante deux siècles auparavant et qui s'étend aux préparations antidotaires élaborées comme mithridate et thériaque : « Et ne pense que en toute la France y en ait que bien peu de bon » parce que les vipères et trochisques qui en sont la base ne se trouvent pas dans le royaume⁵⁷. Il faut avoir affaire à de bons lapidaires et à de bons apothicaires.

L'auteur ne manque pas de reprendre la batterie de conseils pratiques aux empoisonnés dont toute la vénérologie occidentale est remplie : éviter l'endormissement en étant amusé, entrer dans la carcasse d'une bête tout juste tuée (mule, bœuf ou taureau), user de scarifications, ventouses, clystères, se coller contre une jeune fille et lui donner moult baisers si l'on craint d'avoir bu du sang menstruel.

Ainsi les mystères de la toxicité arrêtent moins Bertrand de la Luce que les manières de la prévenir ou d'y obvier. Il aurait plu, dit-il, écrire un traité bien plus épais, mais la confusion risquait d'y régner. Nulle préoccupation philologique chez lui, la question de savoir si les Arabes ont adultéré les Grecs ne le retient pas. Nulle réflexion de philosophie naturelle. Nulle interrogation pharmacologique. Il semble largement confondre mithridate et grande thériaque dont il néglige de donner l'interminable composition. Ce sont avant tout les premiers secours aux empoisonnés qui le retiennent même si, en bon docteur en médecine, l'auteur ne saurait se passer de traiter quelques *dubia* consacrés par la tradition.

A l'occasion du décès de l'héritier du trône, Bertrand de la Luce a donc rédigé un ouvrage très peu novateur par rapport aux écrits de la fin du Moyen Âge. Le contexte culturel a pourtant changé. On le voit aux vers d'Etienne Dolet, qui déplore que le prétendu empoisonneur du dauphin n'ait pas fait le seul usage légitime du poison, celui-là même qu'exaltait Pline dans son *Histoire naturelle* : l'usage suicidaire⁵⁸. Jamais pareille pensée « néo-païenne » ne serait venue à l'esprit des auteurs des siècles antérieurs. Mais à cette mutation culturelle palpable ne correspond en rien une évolution dans le domaine de la vénérologie. Comme il le reconnaît lui-même à la fin de son prologue, Bertrand de la Luce a produit un « petit et triduaire labeur » en rien comparable aux sommes italiennes existant sur la question. A sa manière et avec ses moyens, il a œuvré à défendre le royaume en dressant, face à une menace inouïe, un rempart protecteur, aux dires de l'épigramme du début⁵⁹. Au-delà, il entend servir le bien commun par un écrit qui prend aussi en comptes les « rustiques » et ne méprise pas les acquis provenant du commun ni ceux de l'observation, même s'ils sont souvent d'origine livresque. Ainsi les vertus anti-toxiques de l'origan se déduisent de fait que la tortue ayant mangé une vipère se dirige instinctivement vers cette plante, comme le note Aristote au *Livre des animaux*⁶⁰.

Sur des fondamentaux traditionnels, le médecin montpelliérain accentue quelques traits en liaison avec l'atmosphère de son époque. Il affirme ainsi que l'« on peult estre empoisonné par art magique⁶¹ » en fonction de son horoscope : reflet de l'influence non pas nouvelle mais encore accentuée de l'astrologie au XVI^e siècle. L'italophobie évidemment absente des écrits vénérologiques antérieurs, de provenance majoritairement transalpine, trouve un écho particulier

⁵⁶ C'est comme, écrit l'auteur, les goutelettes que forme l'haleine soufflée sur un objet de fer.

⁵⁷ C iiiii.

⁵⁸ Pièce 34 intitulée *In veneficum Italum, qui veneno Delphinum extinxit : Noras venenum, sed veneni ignorabas / Usum quidem rectum... Ergo utinam nosset veneni usum rectum/ Et sustulisses e medio te nature* (cité par Saulnier, « La mort du dauphin François... », p. 88).

⁵⁹ *Hac fretus mole exiguum, sed viribus inguens / Praesidium adversus monstra nephanda parat.*

⁶⁰ D v^o.

⁶¹ B iii.

dans son ouvrage, même s'il faut noter que la destination piémontaise des troupes royales n'est pas agitée comme un argument supplémentaire pour justifier la rédaction de l'ouvrage, malgré l'ancienne réputation des contrées transalpines regorgeant d'empoisonneurs⁶². Cependant, outre les allusions aux pratiques peu recommandables des Italiens, apparaît un élément autant éloquent qu'inédit : l'usage par Boccace d'un drachme de mithridate chaque matin à jeun pour se protéger de ses parents...⁶³

Ces traits n'ont semble-t-il pas valu à l'ouvrage étudié une grande fortune éditoriale ni une ample diffusion. Jamais réimprimé, absent des bibliothèques princières ou médicales⁶⁴, ignoré des auteurs français postérieurs, il constitue un premier témoin mais un témoin isolé de la vénénologie en français.

Sans curieusement mettre en avant le caractère pionnier de son écrit, son auteur disait craindre une pluie de critiques contre ses insuffisances ou ses prétentions. Il semble n'avoir récolté qu'une totale indifférence. Il faut attendre la seconde moitié du siècle pour voir celle-ci s'épanouir avec les œuvres autrement plus lues de Jacques Grevin et d'Ambroise Paré⁶⁵. Sans doute en leur temps valait-il mieux passer sous silence un ouvrage vieux de trente ans et qui ramenait à un événement embarrassant pour la veuve d'Henri II.

⁶² COLLARD Fr., *Le crime de poison, op. cit.*, ch. 6.

⁶³ 12^e p. cahier D.

⁶⁴ Sondages faits dans divers inventaires de bibliothèques qu'il est impossible d'énumérer ici.

⁶⁵ Jacques GREVIN, *Deux livres des venins, bestes venimeuses, thériaques, poisons, et contre-poisons*, Anvers, 1568 ; Ambroise PARÉ, *Discours... aççavoir de la mumie, des venins, de la licorne et de la peste*, Paris, 1575.